



MAIRIE DE PARMAIN 95620
TEL. 01 34 08 95 77

DÉCISION DU MAIRE

N°2026/24

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (ADS)

Le Maire de la Commune de PARMAIN,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2026/05 du 21 mars 2026 relative aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT le souhait de la commune et notamment la bibliothèque LACHESNAYE de développer ses actions en direction de la petite enfance et notamment les partenaires locaux (RPE, Crèches),
CONSIDÉRANT que ce projet est éligible au titre de l'Aide au Développement Social de la CAF du Val d'Oise,
CONSIDÉRANT le projet proposé intitulé « Grand prix de lecture des assistantes maternelles », pour favoriser l'éveil culturel et langagier et soutenir les pratiques professionnelles des assistantes maternelles,
CONSIDÉRANT que le coût global du projet « Grand prix de lecture des assistantes maternelles », s'élève à : 725,83 € HT soit 871 € TTC et que le montant des dépenses est inscrit dans son intégralité au budget,

D É C I D E

- ARTICLE 1** De solliciter la CAF du Val d'Oise pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 69 % du budget total HT du projet « Grand prix de lecture des assistantes maternelles », soit la somme de : 500 € HT.
- ARTICLE 2** De s'engager à prendre en charge la part non accordée par la CAF du Val- d'Oise.
- ARTICLE 3** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ARTICLE 4** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au Préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au Préfet du Val d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet. Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou sur la plateforme « Télérecours Citoyen » : www.telerecours.fr. La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 08 avril 2026



Loïc TAILLANTER,

Maire de PARMAIN,
Vice-président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

LA FICHE PROJET (Doc 1 à retourner : tis-cerg,

➤ **Nom de l'association ou organisme :** Mairie de Parmain

Adresse : Place Georges Clemenceau, 95620 PARMAIN

➤ **Nom et qualité du correspondant responsable :** Christine Soubigou, Responsable de la bibliothèque

Adresse : 12 rue Guichard, 95620 PARMAIN

e-mail : csoubigou@ville-parmain.fr

☎ : 01.34.08.95.92

NOM DU PROJET

GRAND PRIX DE LECTURE DES ASSISTANTES MATERNELLES

DESCRIPTION DU PROJET

Objet de la demande (quelle dépense financera l'ADS ou APF CO ?) :

L'ADS permettra de financer le projet « Grand Prix des Assistantes Maternelles » qui s'inscrit dans une mission de soutien à la parentalité, de développement de la petite enfance et de valorisation des professionnels de l'accueil du jeune enfant.

En favorisant l'éveil culturel et langagier du jeune enfant et en soutenant les pratiques professionnelles des assistantes maternelles, ce projet contribue à la qualité de l'accueil proposé aux familles sur le territoire de Parmain.

Diagnostic (pourquoi ce projet ?) :

Depuis 2025, la bibliothèque de Parmain développe des actions régulières en direction de la petite enfance, en partenariat avec le Relais Petite Enfance et la crèche Coccinelle et Pissenlit. Ces actions (temps d'accueil dédiés, animations, prêts d'ouvrages) ont permis d'identifier :

- un besoin de reconnaissance et de valorisation du métier d'assistante maternelle,
- un intérêt fort de la part des professionnels pour les outils culturels favorisant le développement global de l'enfant,
- une attente de projets collectifs permettant l'échange de pratiques.

Objectifs :

Objectifs généraux :

- Soutenir la qualité de l'accueil du jeune enfant
- Valoriser le rôle éducatif des assistantes maternelles
- Favoriser l'éveil culturel et langagier dès le plus jeune âge
- Renforcer les partenariats locaux autour de la petite enfance

Objectifs opérationnels :

- Proposer une sélection d'albums adaptés aux enfants de 0 à 3 ans
- Encourager la réflexion professionnelle autour des pratiques de lecture
- Créer un projet collectif fédérateur et reconductible
- Associer enfants et familles à une démarche de valorisation du livre

Contenu et déroulement :

La bibliothèque de Parmain propose une sélection de 20 albums jeunesse adaptés à la petite enfance. Ces ouvrages sont mis à disposition exclusive des assistantes maternelles participantes sur une période définie.

Les albums sont utilisés dans le cadre professionnel auprès des jeunes enfants accueillis, permettant d'observer leurs réactions, leur intérêt et leur appropriation du livre.

À l'issue de cette phase, les assistantes maternelles sont invitées à voter pour l'album qu'elles jugent le plus pertinent au regard de leurs pratiques professionnelles. Le livre lauréat reçoit le « Grand Prix des Assistantes Maternelles ».

Un temps de restitution est organisé à la bibliothèque, associant les professionnelles, les enfants et, lorsque cela est possible, les familles. Le palmarès est valorisé par une exposition des albums sélectionnés et une mise en avant des retours professionnels.

Public visé :

Nombre d'adultes : 24 assistantes maternelles

Nombre d'enfants : 60

Dates de l'action :

Mai 2026 : achat des ouvrages, équipement, présentation du projet

Juin-Septembre 2026 : période de lecture, vote et recueil des retours

Octobre 2026 : annonce de l'album lauréat, temps de restitution et remise des livres

Novembre 2026 : valorisation du livre primé au sein de la bibliothèque

Moyens humains et matériels :

Equipe de la bibliothèque.

Partenaire(s) de l'action :

Le Relais Petite Enfance est associé à chaque étape du projet :

- information et mobilisation des assistantes maternelles,
- relais de communication auprès des familles,
- participation à la valorisation finale du prix

Indicateurs et outils d'évaluation prévus pour le bilan :

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre d'assistantes maternelles participantes
- Nombre de votes exprimés
- Nombre de prêts des ouvrages primés

Indicateurs qualitatifs :

- Questionnaires de satisfaction
- Retours oraux des professionnelles
- Observation de l'utilisation des albums auprès des enfants.

Porteur du projet : Mairie de Parmain
 Adresse: Place Georges Clemenceau, 95620 Parmain
 Budget Prévisionnel de GRAND PRIX DE LECTURE DES ASSISTANTES MATERNELLES

DEPENSES		RECETTES			
N° compte	Libellé	Montant	N° compte	Libellé	Montant
60	Achats	760,00 €	70641	Participations familiales	0,00 €
61	Services externes		70623	PS CAF	
62	Autres services externes		741	Subv fonct Etat	
63	Impôts et taxes		742	Subv fonct Conseil Régional	
64	Charges de personnel	111,00 €	743	Subv fonct Conseil Général	
65	Autres charges de gestion courante		744	Subv fonct commune	271,00 €
66	Charges financières		7452	Subv fonct CAF	600,00 €
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits gestion courante	
68	Dotations				
	TOTAL	871,00 €		TOTAL	871,00 €

Nom, signature et cachet du porteur de projet:

Mairie de Parmain

Date :

11/04/2026